

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.01.19

Présents	25
Pouvoirs	8

**OBJET :**  
**CRÉATION DE**  
**POSTES**  
**TEMPORAIRES**  
**POUR FAIRE FACE**  
**À DES**  
**ACCROISSEMENTS**  
**D'ACTIVITÉ**

L'an deux mille vingt-quatre le 5 février

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier

**MEMBRES PRESENTS :** Richard MALLIÉ, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

**POUVOIRS :** Mathieu PIETRI à Richard MALLIÉ, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hervé CAYLA à Saïd ACHACHE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

L'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique permet aux collectivités de pouvoir recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité de douze mois maximum pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Compte tenu des besoins, il est proposé de créer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 :

- un poste temporaire d'**agent administratif**, au **service Administration Générale**, en référence au grade d'**Adjoint Administratif Territorial**, catégorie C, à temps complet, filière administrative, pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois, afin de renforcer les équipes en place dans le suivi des dossiers.
- un poste temporaire d'**agent administratif**, au **pôle Attractivité et Animation du Territoire**, en référence au grade d'**Adjoint Administratif Territorial**, catégorie C, à temps complet, filière administrative, pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois, afin de renforcer les équipes en place dans le suivi administratif des dossiers liés aux événements.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240206-24\_01\_19-DE

EXTRAIT DU R  
DES DELIBÉ  
DU CONSEIL MUNICIPAL

S<sup>2</sup>LO

- un poste temporaire d'**agent de service Sports**, en référence au **Adjoint Technique Territorial**, catégorie C, à temps non complet 17h30 hebdomadaires, filière technique, pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois, afin de renforcer les équipes en place.
- deux postes temporaires d'**agents scolaires polyvalents d'entretien et de services**, au **service Scolaire**, en référence au grade d'**Adjoint Technique Territorial**, catégorie C, à temps complet, filière technique, pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois, afin de renforcer les équipes en place dans les écoles.

Il est proposé de pouvoir recruter un agent contractuel, sur chaque poste, selon les modalités de recrutement et de rémunération suivantes : *Expérience professionnelle souhaitée et rémunération calculée par référence à la grille indiciaire du grade retenu de recrutement.*

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer, lors de la séance, sur ces créations de postes temporaires présentées ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Vu l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire  
Après avoir délibéré,  
**A l'Unanimité,**

**APPROUVE** les créations de postes temporaires présentées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter, pour chaque poste, un agent contractuel dans les conditions de recrutement et de rémunération fixées ci-dessus.

**DIT** qu'une enveloppe de crédits est prévue à cette fin au budget de l'année et aux budgets à venir.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

  
  
Richard MALLIÉ,  
Maire.